

PFAS

Actions en cours pour protéger la santé humaine et l'environnement

Entretien avec les médias
Mardi 18 février 2025, 10h00



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV



Repubblica e Cantone
Ticino

Programme

Aperçu de la réglementation sur les produits chimiques et des mandats politiques

Simon Liechti, Chef de la Division Protection de l'air et produits chimiques, OFEV

Etat des connaissances sur les pollutions et mesures d'assainissement

Christiane Wermeille, Abteilungsleiterin Abfall & Rohstoffe, BAFU

Travaux pour renforcer la sécurité alimentaire

Mark Stauber, responsable du secteur Hygiène des denrées alimentaires, OSAV

Application de la législation sur les denrées alimentaires

Nicola Forrer, chimiste cantonal Tessin

Questions/Réponses



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr,
Energie und Kommunikation UVEK
Bundesamt für Umwelt BAFU
Abteilung Luftreinhaltung und Chemikalien

Aperçu de la réglementation sur les produits chimiques et des mandats politiques

Simon Liechti

Chef de la Division Protection de l'air et produits chimiques, OFEV

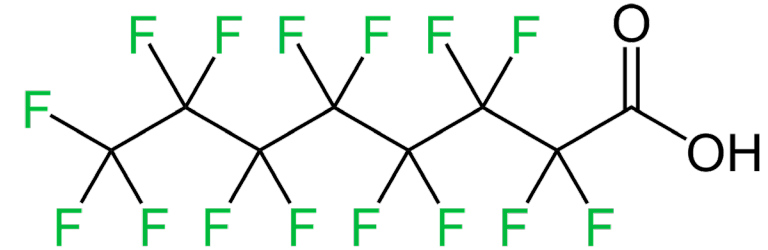
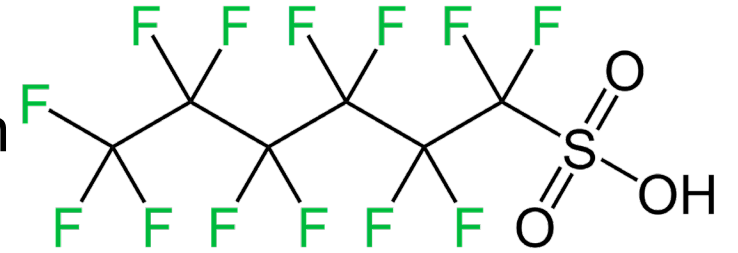


Les PFAS, qu'est-ce que c'est ?

- Un groupe de plusieurs milliers de substances fluorées

- Utilisées dans de nombreuses applications en raison de leurs propriétés spécifiques:

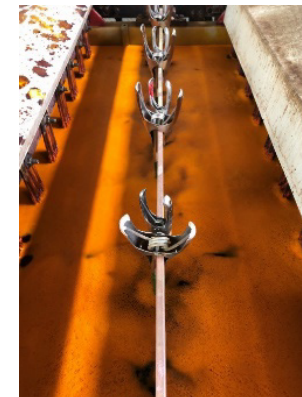
- Résistance aux graisses/huiles, à la saleté et à l'eau
- Diminution de la tension superficielle
- Grande stabilité thermique et chimique
- Bonne conductivité thermique





Où les PFAS sont-ils utilisés ?

- Textiles, emballages alimentaires
- Poêles, farts de skis, lubrifiants
- Traitements de surface, vêtements de protection
- Mousses anti-incendie, substances actives et adjuvants de produits phytosanitaires
- ...

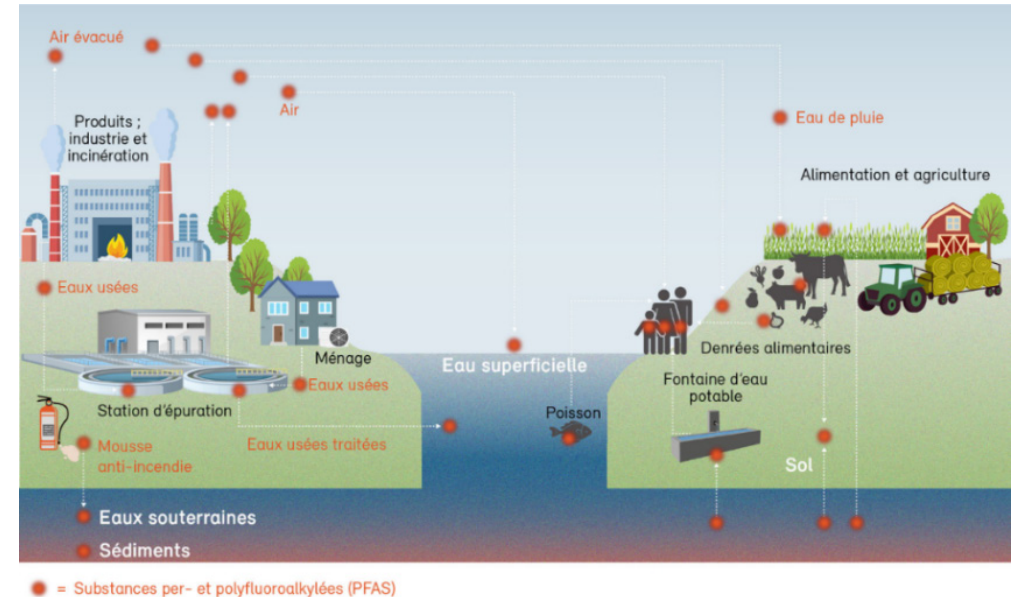




Propriétés des PFAS

Très répandus dans l'environnement et:

- persistants, pratiquement non dégradables
- présentent un risque pour l'environnement et la santé humaine
- peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire





Quel est le mandat de l'OFEV?

Répondre à la question:
un plan d'action PFAS est-il nécessaire?

- Collaboration avec l'OSAV et d'autres offices fédéraux
- Sondage auprès des acteurs concernés
- Publication par le Conseil fédéral du rapport de postulat prévu pour fin 2025

22.4585 POSTULAT	
Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes	
Déposé par:	 <u>MOSER TIANA ANGELINA</u> Groupe vert'libéral Parti vert'libéral
Opposant/e:	<u>BÜHLER MANFRED</u>
Date de dépôt:	16.12.2022
Déposé au:	Conseil national
Etat des délibérations:	Transmis au Conseil fédéral

22.3929 MOTION	
Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS	
Déposé par:	 <u>MARET MARIANNE</u> Le Groupe du Centre, Le Centre, PEV, Le Centre
Rapporteur(s) :	<u>BULLIARD-MARBACH CHRISTINE, MUNZ MARTINA</u>
Date de dépôt:	15.09.2022
Déposé au:	Conseil des Etats
Etat des délibérations:	Transmis au Conseil fédéral



Comment les PFAS sont-ils réglementés – aujourd'hui et demain?

Interdiction de la production, de la mise sur le marché et de l'utilisation des substances suivantes :

- acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (PFOS) → depuis 2011
- acide perfluorooctanoïque et ses substances apparentées (PFOA) → depuis 2021
- acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et ses substances apparentées → depuis 2022
- acides perfluorocarboxyliques à longue chaîne et leurs substances apparentées → depuis 2022
- fluoroalkylsilanols et leurs dérivés → depuis 2020

→ Interdiction des quatre PFAS (PFOS, PFHxS, PFOA, PFNA) pour lesquels l'EFSA a fixé une *dose hebdomadaire tolérable* (DHT) en 2020.



Comment les PFAS sont-ils réglementés – aujourd’hui et demain?

- Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) → à partir de fin 2025 (projet en consultation)
- Limitation de l'utilisation de certaines mousses anti-incendie contenant des PFAS → dès 2027 (projet en préparation)
- Restriction globale des PFAS → actuellement en discussion au sein de l'UE
La Suisse examinera la possibilité de reprendre ces réglementations.

→ Objectifs : limiter les rejets ; accélérer la recherche de substances de substitution



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Déchets et matières premières

Etat des connaissances sur les pollutions et mesures d'assainissement

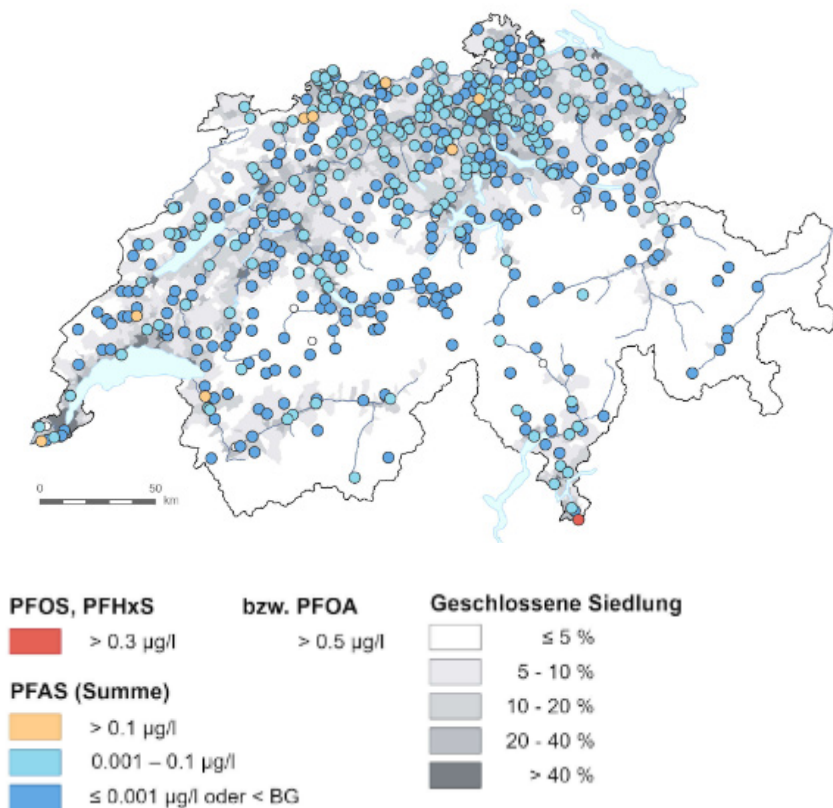
Christiane Wermeille, cheffe de la division Déchets et matières premières, OFEV



Les PFAS dans l'environnement

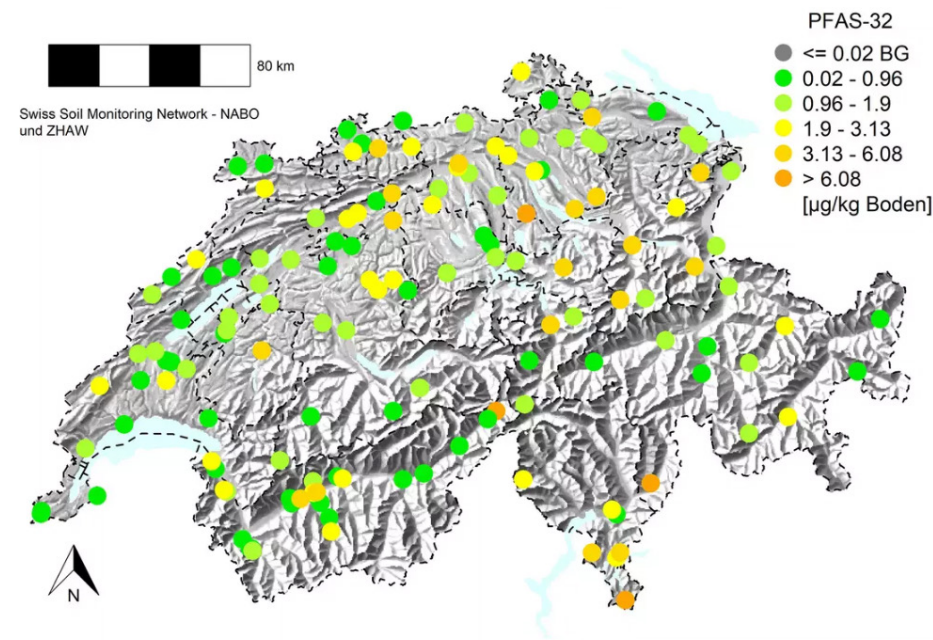
PFAS dans les eaux souterraines

Étude pilote NAQUA 2021



Pollution de fond par les PFAS dans la couche supérieure du sol (0-20cm)

Publication : [XHUB Master v04r10 \(zhaw.ch\)](#)



PFAS dans les eaux de surfaces, sédiments et poissons



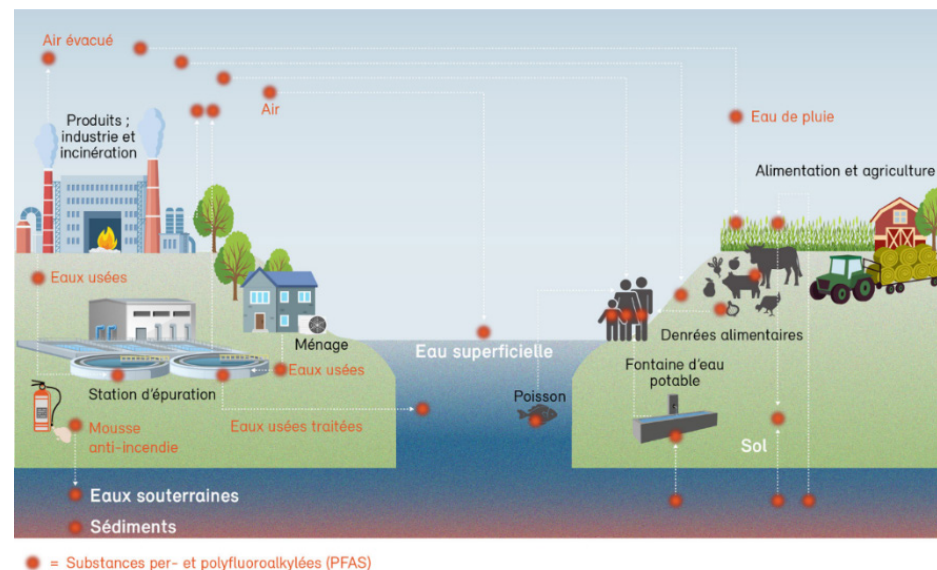
Sources des PFAS dans l'environnement

Pollutions ponctuelles – hot spot



- Assainissement.
- Indemnités fédérales.
- Elimination des matériaux pollués.

Pollutions diffuses



- Evaluation et gestion des risques.

Besoin d'informations et de données sur l'ampleur des pollution.

Valeurs limite dans les ordonnances.



Motion 22.3929 Maret

22.3929 MOTION

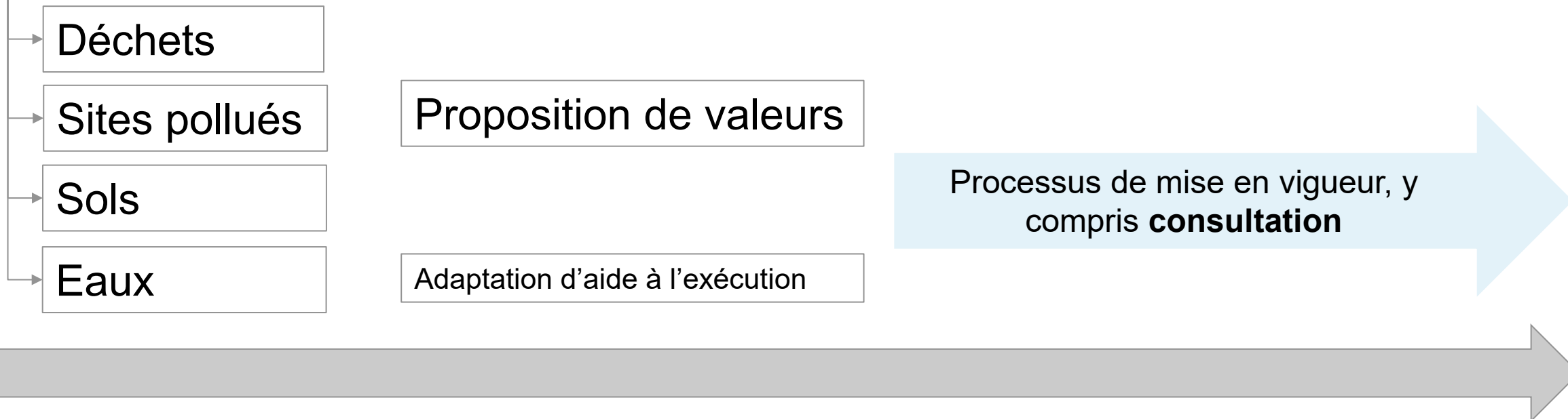
Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS

Déposé par:



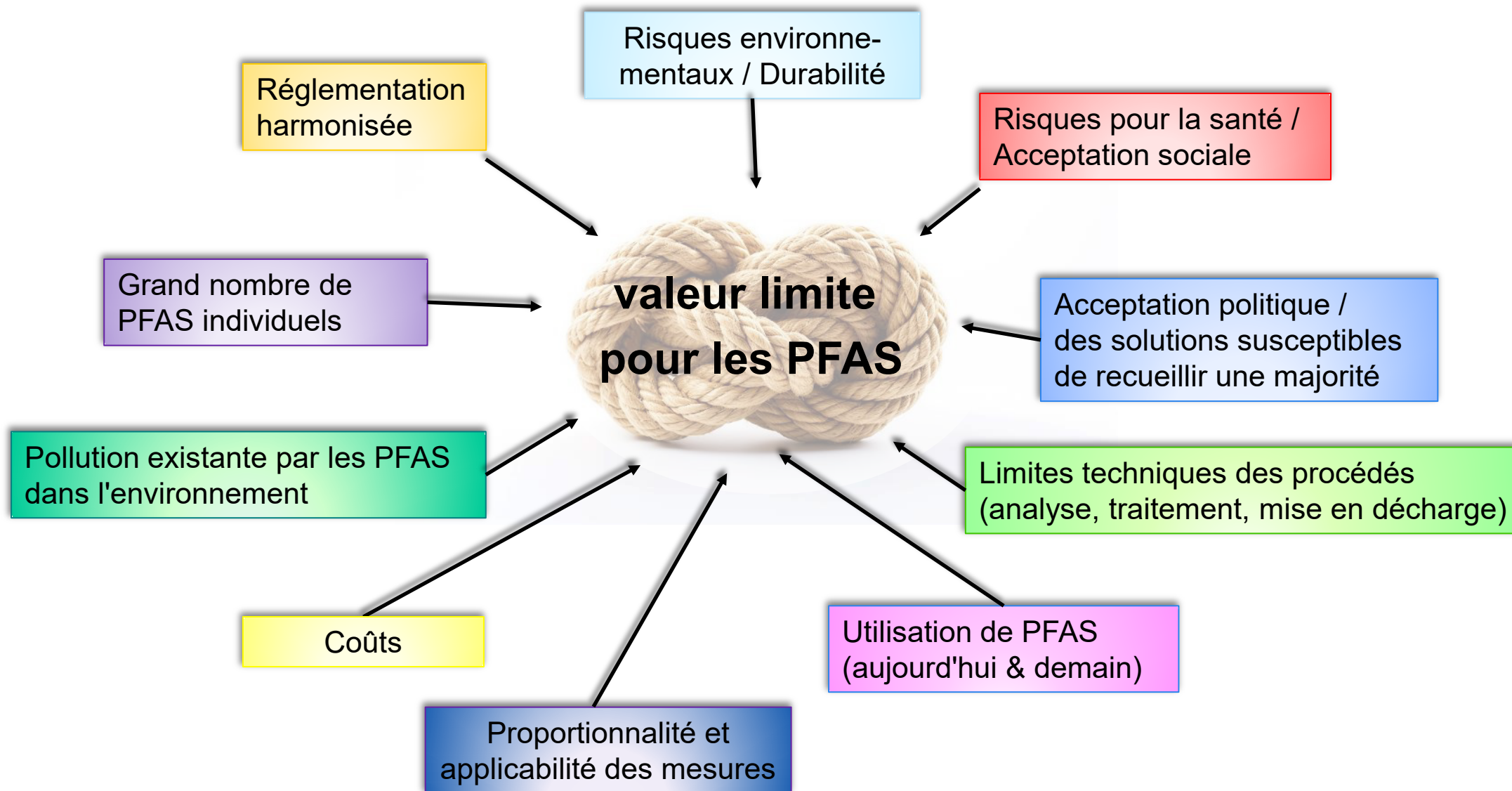
MARET MARIANNE

Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.
Le Centre





Valeurs limite pour les PFAS





Assainissements - mesures prises et en cours

En étroite collaboration avec les cantons:

- Elaboration des valeurs limite
- Stratégie pour recenser les sites pollués (hot spot) par les PFAS
- Directives pour réaliser les investigations, l'évaluation et les assainissements
- Investigations pilote des décharges et des places d'exercice des pompiers
- Collaboration avec la coordination suisse des sapeurs-pompiers

En étroite collaboration avec les entreprises d'élimination des déchets et les hautes-écoles:

- Evaluation des méthodes de traitement des matériaux pollués aux PFAS
- Etudes sur les PFAS dans les déchets de construction et les flux principaux de PFAS dans les déchets
- Soutien pour le classement des déchets pollués aux PFAS (mouvements de déchets)

Dans l'attente des valeurs limite dans les ordonnances:

- Validation des valeurs pour évaluer le besoin d'assainissement et pour définir les filières d'élimination des déchets pour des cas urgents et concrets
- Projets de recherche sur le comportement des PFAS dans l'environnement



Informations de l'OFEV en ligne:

[Les PFAS, qu'est-ce que c'est ?](#)

bafu.admin.ch/pfas



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Hygiène des denrées alimentaires

P F A S

TRAVAUX

POUR RENFORCER

LA SÉCURITÉ

ALIMENTAIRE



Pourquoi les PFAS font-il couler de l'encre?





Évaluation des risques



PFAS in Lebensmitteln: Risikobewertung und Festlegung einer tolerierbaren Aufnahmemenge durch die EFSA

Veröffentlicht: 17. September 2020 | 3 Minuten lesen

Share:



Die EFSA hat einen neuen *Schwellenwert* für die wichtigsten perfluorierten Alkylsubstanzen (PFAS) festgelegt, die sich im menschlichen Körper anreichern. Der Schwellenwert – eine gruppenbezogene zulässige wöchentliche Aufnahmemenge (TWI) von 4,4 Nanogramm pro Kilogramm Körpergewicht pro Woche – ist Teil eines wissenschaftlichen Gutachtens über die Risiken für die menschliche Gesundheit, die von diesen Stoffen ausgehen, wenn sie in Lebensmitteln enthalten sind.



Impact sur le système immunitaire:

Les PFAS peuvent réduire la réponse du système immunitaire et faire ainsi baisser l'efficacité des vaccins.



Augmentation du taux de cholestérol:

L'exposition aux PFAS est corrélée à des valeurs particulièrement élevées du taux de cholestérol total et de LDL, ce qui augmente le risque de maladies cardiovasculaires.



Retard de développement:

Les PFAS peuvent retarder le développement du fœtus et de l'enfant et augmentent le risque d'un faible poids à la naissance.



Troubles du foie:

L'exposition aux PFAS peut provoquer une élévation des enzymes hépatiques, qui indique une lésion ou un dysfonctionnement du foie.



Facteur de risque de cancer:

Les PFAS sont soupçonnés d'augmenter le risque de cancer des reins ou des testicules.



Évaluation des risques

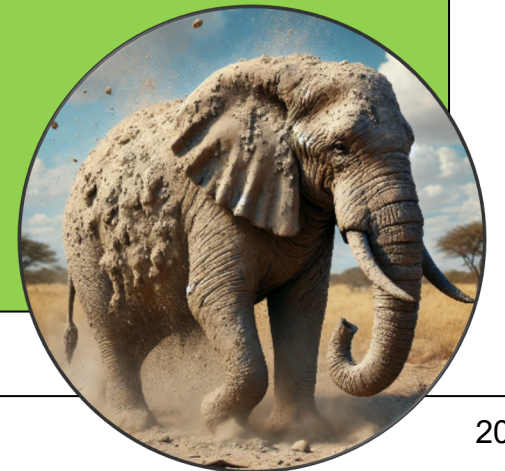
L'évaluation s'est concentrée sur les PFOA, PFNA, PFHxS et les PFOS en raison de leur fréquence, de leur persistance et des données à disposition.

Dose hebdomadaire tolérable (DHT):

4,4 nanogrammes par kilogramme de poids corporel

La **DHT** indique la quantité d'un polluant ou d'un groupe de polluants qui, en l'état actuel des connaissances, peut être absorbée chaque semaine pendant toute une vie sans présenter de risque pour la santé.

Un **nanogramme** correspond à un milliardième de gramme → un grain de sable sur un éléphant





Fixation des teneurs maximales

Début 2024, la Confédération a fixé des teneurs maximales en PFAS en se basant sur:

- ➡ l'évaluation des risques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, septembre 2020) et
- ➡ le règlement (UE) 2022/2388 du 7 décembre 2022.

Elles s'appliquent aux :

- ☑ œufs
- ☑ crabes, crustacés, mollusques
- ☑ chair musculaire de poisson
- ☑ viande de bœuf, de porc, de volaille, de mouton et de gibier
- ☑ abats



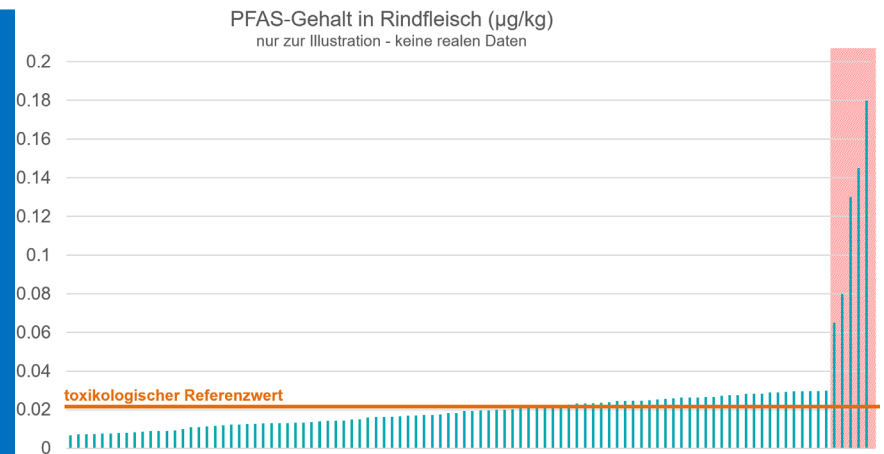
Fixation des teneurs maximales

Comment les teneurs maximales sont-elles fixées?

- ➔ En se fondant sur la valeur de référence toxicologique (DHT) des PFAS
- ➔ En considérant d'autres aspects tels que le principe ALARA

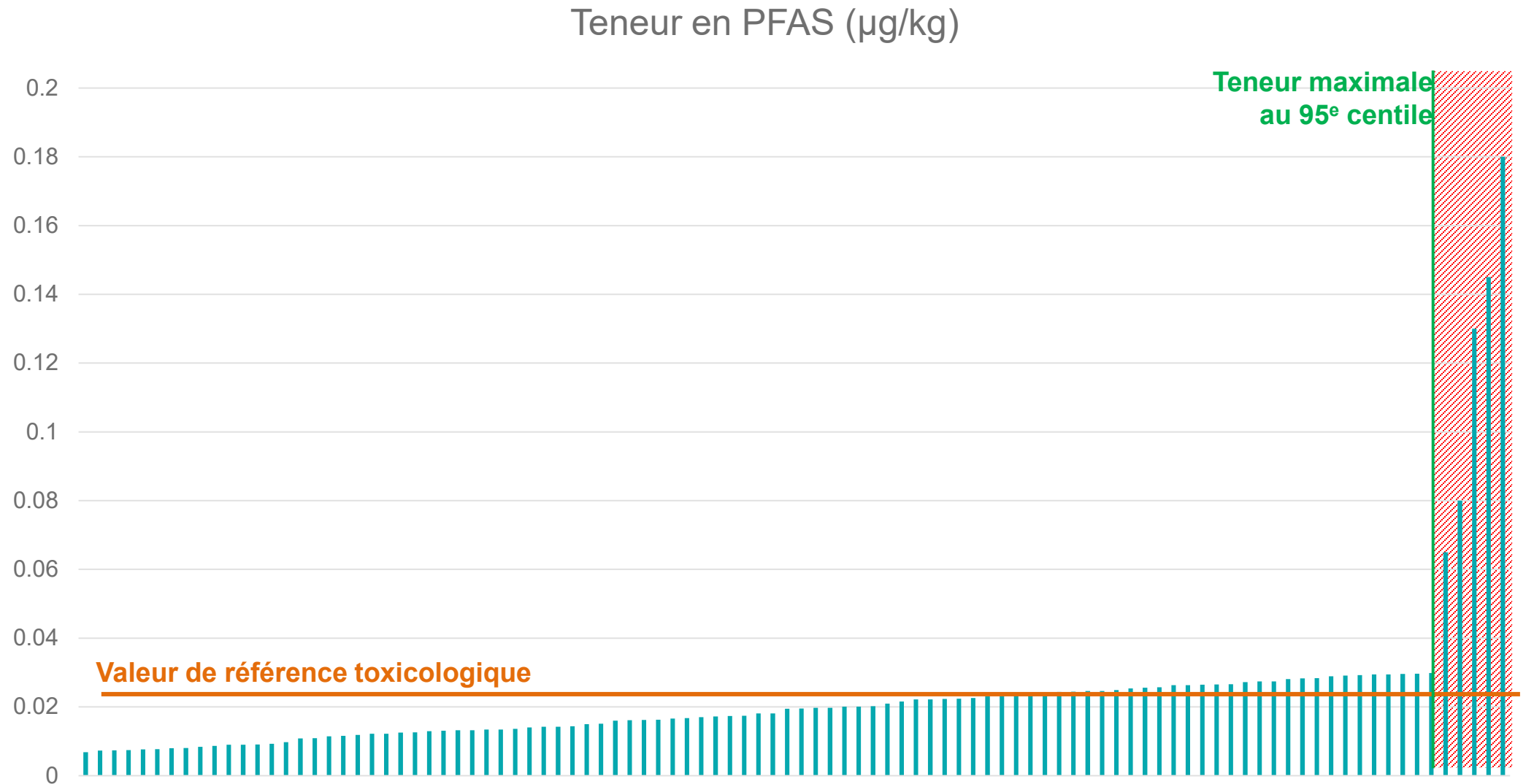
Principe ALARA

« As low as reasonably achievable. »
Aussi bas que raisonnablement possible.





Fixation des teneurs maximales





Mesures de sécurité alimentaire

Situation concernant l'eau potable:

- ➡ Depuis 2017, il existe des teneurs maximales pour 3 PFAS
- ➡ Durcissement prévu à l'horizon 2026 afin de s'aligner sur la directive de l'UE (UE) 2020/2184



Confédération et cantons: collaboration coordonnée

Intensification de la collaboration avec l'Association suisse des vétérinaires cantonaux et l'Association des chimistes cantonaux de Suisse. Objectif:

- ➔ Recenser les problèmes et les interrogations
- ➔ Trouver des solutions et élaborer des mesures

La mise en place d'une procédure uniforme et claire pour appliquer la législation sur les denrées alimentaires donne en même temps des repères aux établissements du secteur alimentaire et à l'ensemble de la société.



Perspectives 2025

En 2025, la Confédération et cantons **se coordonneront pour analyser des aliments d'origine végétale et animale dans toute la Suisse.**

Objectif: recueillir des données sur la contamination des aliments par les PFAS.

Sur la base des résultats, la Confédération décidera des **mesures complémentaires** qui pourraient s'avérer nécessaires pour protéger la population, par exemple soumettre d'autres aliments à des teneurs maximales – en s'accordant avec l'UE.



Conclusion

- ➡ Sur la base des analyses réalisées sur des denrées alimentaires dans toute la Suisse, la Confédération se prononcera sur des mesures complémentaires.
- ➡ Les PFAS présentent divers risques potentiels pour la santé, qu'il ne faut pas sous-estimer.
- ➡ Les teneurs maximales sont fixées de telle sorte que les produits les plus contaminés ne peuvent pas être mis sur le marché. Du point de vue de la santé, elles devraient être encore plus basses. Néanmoins, il faut viser des objectifs atteignables, au risque sinon de voir certains produits disparaître du marché.



Conclusion

Les teneurs maximales applicables aux contaminants sont harmonisées avec celles de l'UE. Faute de quoi:

- ➡ la Suisse violerait l'accord agricole en vigueur
- ➡ elle ne pourrait plus exporter de produits animaux dans l'UE
- ➡ la population suisse serait moins bien protégée que la population des pays voisins.



Repubblica e Cantone
Ticino

PFAS – Application de la législation sur les denrées alimentaires

Conférence de presse sur les PFAS

18 février 2025

9 h

OFEV, Monbijoustrasse 40, Berne

Nicola Forrer

Chimiste cantonal du Tessin

République et Canton du Tessin

Département de la santé et des affaires sociales

Laboratoire cantonal

Services cantonaux d'exécution

- L'exécution de la législation sur les denrées alimentaires incombe aux autorités cantonales.
- Dans le cadre de leurs tâches d'exécution, elles effectuent des **contrôles d'établissements et de produits** et, au besoin, ordonnent des mesures.
- Elles réalisent également des **campagnes d'analyse** à l'échelle cantonale, régionale ou nationale.
- La responsabilité principale incombe toujours aux établissements (**obligation légale d'autocontrôle**).

Collaboration Confédération & cantons

- La **collaboration étroite** existante entre la Confédération et les cantons est primordiale pour des thématiques aussi exigeantes que celle des PFAS.
- Elle permet par exemple de fixer les priorités lors des campagnes d'analyse, de coordonner les mesures d'exécution et l'évaluation des risques.

Campagne de contrôle de l'eau potable en 2023

- 21 composés PFAS
- 564 échantillons d'eau potable prélevés dans toute la Suisse et au Liechtenstein
- 306 échantillons exempts de résidus de PFAS (54 %)
- 0 échantillon au-dessus de la teneur maximale suisse
- 5 échantillons au-dessus la teneur maximale de l'UE (< 1%)

La campagne a permis de dresser un premier état des lieux sur les concentrations de PFAS dans l'eau potable et a débouché sur de premières mesures.

Campagne de contrôle des aliments en 2025

- Action coordonnée de la Confédération et des cantons
- Contrôle de 200 échantillons de poisson, 400 échantillons de viande et 300 échantillons d'œufs sur le marché suisse et du Liechtenstein
- Sélection de produits locaux et de produits importés
- En parallèle: campagne de l'OSAV sur le lait et les produits laitiers

Campagne de contrôle des aliments en 2025

- L'OSAV prévoit une autre campagne sur les aliments d'origine végétale.
- Les résultats devraient être disponibles en 2025.

Objectif: disposer de meilleures données sur les concentrations de PFAS dans les différents aliments.

Conclusion

- La législation sur les denrées alimentaires stipule que seuls les **produits sûrs** peuvent être mis sur le marché.
- La **responsabilité principale** incombe aux fabricants, importateurs et distributeurs (**obligation d'autocontrôle**).
- L'**exécution** de la législation sur les denrées alimentaires incombe aux autorités cantonales. Celles-ci **collaborent** étroitement avec l'OSAV.

Conclusion

- Dans le cadre de leurs tâches d'exécution, les autorités cantonales effectuent des **contrôles d'établissements et de produits** et, au besoin, ordonnent des **mesures**.
- S'agissant de la contamination de l'eau potable par les PFAS, la **campagne réalisée en 2023** a donné de bons résultats.
- Une campagne sur les **aliments d'origine animale** aura lieu en 2025.
- Une campagne sur les **aliments d'origine végétale** est également prévue.

Renseignements

Laboratoire cantonal

via Mirasole 22, 6500 Bellinzona

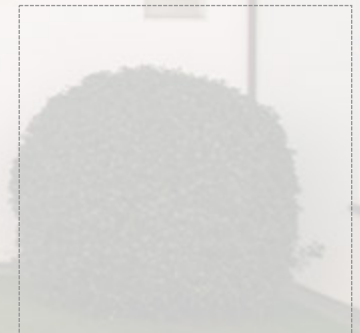
Téléphone: 091 814 61 11

E-mail: dss-umc@ti.ch

République et Canton du Tessin

Département de la santé et des affaires sociales

Laboratoire cantonal





QUI FAIT QUOI?

La Confédération et les cantons collaborent afin de minimiser les effets des PFAS sur la population et l'environnement. Au niveau fédéral, plusieurs offices s'occupent de la question des PFAS :

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (**OSAV**) s'occupe des aspects liés à la sécurité alimentaire et à l'eau potable.

L'Office fédéral de l'environnement (**OFEV**) s'occupe des sols, des eaux souterraines et de surface, des produits chimiques, de l'assainissement des sites contaminés et de l'élimination des déchets contaminés aux PFAS.

L'Office fédéral de l'agriculture (**OFAG**) s'occupe de la production agricole.

L'Office fédéral de la santé publique (**OFSP**) évalue les risques pour la santé liés à l'utilisation des PFAS.



Fragen ?

Questions ?

Domande ?

